L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 24 JUIN 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le prix de l'abonnement est par une année. Aucune souscription pour un journal seulement, soit aux annonces, ne sera reçue pour moins de cette durée. Aucun abonné ne pourra discontinuer son journal qu'au prorata de ce qu'il aura payé d'avance, et il sera tenu compte de ce qui aura été donné aux pauvres, une semaine après l'expiration de l'année.

ANNONCES: Quatre lignes ou moins pour cent de chaque insertion, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce ordinaire devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, 60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, 100; les agens pour navires, boulangers et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, 200. Ces abonnements ne paient d'Etrenne et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis estimatifs à un cent et à moins finis, cesse avec la semaine.

LES ANNONCES de naissances et de décès, les articles pour capter l'attention du public à des ventes d'immeubles, marchandises, les articles signés par des passagers, les annonces de spectacles, les &c. &c. seront payés au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui doivent paraître que par intervalles, doivent $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES du genre ordinaire des salles de vente d'un abonné d'Etrenne, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons et terrains à vendre, navires à vendre, noles pour navires, animaux égarés ou égarés &c., lui seront payées au cinquante cents par ligne et au quatre-vingts cents par carré.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillites sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait de bons endosseurs.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, seront insérées chaque jour de représentation, à quatre cents la ligne des dimanches paiement $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et à des élections, ou sur autres politiques, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

FERRY A VAPEUR DE LA VILLE MUNICIPALITÉ, Entre la Place d'Armes et Algiers.

Traversée, à 5 cents, du prix de passage. Le Vapeur toute la saison d'été, le Ferry à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 8 heures du soir, les dimanches et fêtes, jusqu'à midi.

Les pères et mères de famille qui désireraient trouver de la sûreté avec leurs enfans, pour aller à la pêche, trouveront toute sûreté, les bouillaires ne prennent de vapeur de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures pour aller à la chasse, le pourront sans le moindre difficulté, les voitures sur les deux rives étant dans le même état.

PRIX:
Pour une personne seule, 5 cents.
un cheval et son cavalier, 30 "
un cheval et son cabriolet, 75 "
un cheval et un wagon, 75 "
deux chevaux et une voiture, 81 00
deux chevaux et une voiture, 81 00
un cheval et un char, 75 "
Pour le char de plaisance, les dimanches, 50 "
30 mars 1844.

ROBERT MURPHY.

ARRANGEMENT DÉTÉ.

Le Capitaine PATRICK HENRY, capt. R. S. Berry, commencera ses voyages réguliers, samedi 15 juin, pour les lieux de Lafourche, Chenaulx, Isle de Mississippi, Metoxi et Pacagoula, de concert avec les bargues à passagers de Nouvelle-Canal. Les départs les lieux de Lafourche et Chenaulx de chaque semaine, à l'arrivée des bargues de huit heures à M., s'arrêtant au raisonné Panchatoula pour prendre les passagers par les bargues de huit heures du matin. Il y a de plus, de Mercredi de chaque semaine, à l'arrivée des bargues de huit heures à M., s'arrêtant au raisonné Panchatoula pour prendre les passagers par les bargues de huit heures du matin. M. et fixant le voyage en cidre de jour; le départ du samedi aura lieu après l'arrivée de la bargue de 8 heures et demie P. M. du Rail-road, après l'arrivée des chars de 7 heures du soir.

Le fret par le Patrick Henry sera reçu et expédié au magasin d'entrepôt de Nouvelle-Canal. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

F. H. HATCH & Co.
7, Tchoupitoulas.

14 juin—07

NOUVEL ARRANGEMENT.

Le public est prévenu que les jours de départ et d'arrivée du paquet de l'Union Rouge L'HELEN, capitaine James H. Ure, seront changés à partir du 15 courant:

Départ—De la Nile, Orléans, tous les mardis à 10 heures A. M.

Arrivée—Dite tous les samedis.

Bon arrangement ayant été pris avec MM. F. N. Blanc & Schlatter de l'Algiers, pour former un lignes jusqu'aux bateaux, pendant la saison les sans bateaux, ainsi que la complication du steamer Uriida. Les chargeurs auront les plus grandes vues pour expédier leurs marchandises avec promptitude à leur destination.

L'Helen prendra aussi fret pour Lafourche, pendant les eaux basses, qui sera transbordé à bord du steamer Olive.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

12 jn—1m

PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE ET STEAMER MALLE DES ETATS-UNIS

Appartenant à Pratt, Lane et Co., quai de la côte, Donald nouvelle, Pleasantons, Bâton Rouge, Waterloo et Bayou Sarah.

Les superbes Steamers BRILLIANT et ALEX. SCOTT, capitaines J. Hart et J. E. Rose, demeurent régulièrement la ligne entre les nouvelles-Orléans à la Côte désignée ci-dessus, à commencer du 1er septembre jusqu'à la fin de la saison, pendant l'hiver. Ces deux bateaux à vapeur sont superbement aménagés et l'on assure le voyageur et l'habitant des différentes et l'on assure les voyages deux fois par semaine, comme par le passé, jusqu'à l'époque ou seront ajoutés les nouveaux arrangements ci-dessus.

W. H. AVERY & Gravier.

POUR ST LOUIS—Le bateau à vapeur CAPITAINE WHITE, capitaine Conyers, reçoit son fret et partira ponctuellement, samedi, 15 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

JOHN R. SHAW & Co, Agents.
24 juin 24, Tchoupitoulas.

POUR LA BALIZE et tous les lieux intermédiaires. Le bateau à vapeur FAME, capt. J. Martin, partira régulièrement le samedi à 4 heures précises. A M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JACQUES LAROK, Agent.
3 mai No 71 rue de la Vieille Levée.

CABOTAGE.

A AVERTIR.—Un navire de première classe de 1000 balles de coton, prendra de 1000 balles pour un des ports de la Méditerranée. Nolier pour

PORDICK & BRO., 74 Camp.

ON demande un bon navire pour charger pour New York, il partira immédiatement. S'a Arcaverra PORDICK & BRO.
5 jn 74 Camp.

PORTS DU GOLFE.

POUR VERACRUZ.

Le Navire à vapeur NETTUNO, capitaine Pedro d'Ari vers le 20 courant. Pour passage, s'adresser à bord, ou à MM. ARNOUX & Co. ayant de bonnes conditions.

GORDON, WYLIE & Co
12 juin 56, Bienville.

A VENDRE
DEUX BRIGANTINS A VAPEUR.

Le. Un bateau, longueur de quille 160 pieds, du pont 152 pieds, largeur du bau 31 pieds, creux 12 pieds, profondeur de cale 4 pieds 10 pouces. Ce bateau a deux chaudières de 8 pieds diamètre 18 pouces, fours de 33 pieds tuyau d'eau, bien chargé, 30 pouces. La chambre contient 18 hommes. Ce bateau a été construit en 1843 et a été neuf que pour le temps.

2e. Un bateau de 4 ans, complètement réparé la saison dernière, de la même dimensions que le bateau ci-dessus, ayant deux chaudières, une chambre de 8 pieds de long, cet équipage étant neuf et en excellent ordre. Ce bateau pouvait 4 chaudières, une machine